

Versement 1402W 1-46

Identification

Intitulé / Analyse : Dossiers de personnels : dossiers individuels, extraits d'actes de naissance, extraits de casier judiciaire, dossiers médicaux, dossiers disciplinaires, formulaires d'ouverture de droits à la retraite, rapports de la hiérarchie, candidatures, correspondance.

Dates extrêmes : 1810 - 2003

Importance matérielle : 4,5 ml

Contexte

Service producteur : Direction Départementale des Postes, Téléphones, Télégraphes.

Service versant :

N° d'entrée du versement : 55339

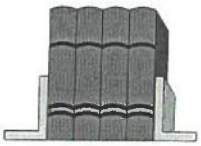
Date d'entrée du versement : 19 septembre 2006

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiat
Fin communicabilité : 01/01/2041

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : novembre 2008



Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative du service

Conformément à la réglementation en vigueur, la direction des archives de France et La Poste, au travers de son service national d'archives, collaborent activement afin d'assurer une politique de collecte cohérente des archives définitives de La Poste aux fins de versement desdites archives tant aux Archives nationales que dans les services d'archives départementales.

Le service national des archives de La Poste, a développé un réseau territorial de responsables archives. Ce réseau se compose de huit responsables territoriaux archives dont le champ de compétences correspond au ressort territorial des directions exécutives services financiers-réseau grand public (ressort correspondant environ à 2 ou 3 régions administratives).

En 2002, La Poste a souhaité lancer une campagne de recensement et de collecte des archives anciennes des directions départementales.
L'essentiel de cet arriéré est constitué d'archives d'exécution et d'archives intermédiaires non arrivées à expiration de leur durée d'utilité administrative. Il importe d'en extraire les archives définitives, essentiellement composées de dossiers de personnel anciens, de dossiers de projets et de stratégie de la politique postale au niveau départemental, de dossiers de bâtiments, de dossiers de gestion de conflits sociaux, etc., permettant de retracer au niveau local l'histoire d'une des plus grandes entreprises de notre pays.

La partie la plus volumineuse des archives définitives de La Poste étant constituée de dossiers de personnel, il a été demandé aux archives départementales de prendre en charge au titre des archives historiques dès à présent, lorsqu'ils subsistent, les dossiers de personnel jusqu'en 1913 (personnels nés en 1913 et ayant terminé leur carrière dans le département) inclus.
Pour les personnels nés entre 1913 et 1920, tous les dossiers sont versés à l'issue de leur durée d'utilité administrative (fixée à 90 ans).

Présentation du contenu du versement

Le versement est composé de dossiers de personnels de La Poste : dossiers individuels, extraits d'actes de naissance, extraits de casier judiciaire, dossiers médicaux, dossiers disciplinaires, formulaires d'ouverture de droits à la retraite, rapports de la hiérarchie, candidatures, correspondance.

Mode de classement adopté

Les dossiers personnels sont classés par année de naissance, puis par ordre alphabétique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.
Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Les dossiers individuels de carrière contenus dans ce versement sont communicables avec délai. Ils peuvent être communiqués dans un délai de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne en question.



Plan de classement

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1-39	Dossiers personnels d'agents nés entre 1859 et 1920.	1859-2003
40-46	Dossiers personnels d'agents nés au XXIème siècle (supplément classé par ordre alphabétique).	1910-1975

1402 W 1 - 46 Dossiers de personnels : dossiers individuels, extraits d'actes de naissance, extraits de casier judiciaire, dossiers médicaux, dossiers disciplinaires, formulaires d'ouverture de droits à la retraite, rapports de la hiérarchie, candidatures, correspondance.

1402 W 1	Agents nés entre 1859 et 1884.	1859 - 1955
1402 W 2	Agents nés entre 1885 et 1889.	1885 - 1956
1402 W 3	Agents nés entre 1890 et 1892.	1890 - 1974
1402 W 4	Agents nés entre 1893 et 1895.	1893 - 1976
1402 W 5	Agents nés entre 1896 et 1897.	1896 - 1976
1402 W 6	Agents nés entre 1898 et 1899.	1898 - 1982
1402 W 7	Agents nés en 1900.	1900 - 1987
1402 W 8	Agents nés en 1901.	1901 – 1976
1402 W 9	Agents nés en 1902.	1902 – 1965
1402 W 10	Agents nés en 1903.	1903 - 1981

1402 W 11	Agents nés en 1904.	1904 - 1984
1402 W 12	Agents nés en 1905 (A-P).	1905 - 1971
1402 W 13	Agents nés en 1905 (R-W) et en 1906 (A-J).	1905 - 1987
1402 W 14	Agents nés en 1906 (L-Y) et en 1907 (A-F).	1906 - 1993
1402 W 15	Agents nés en 1907 (G-W).	1907 - 1971
1402 W 16	Agents nés en 1908 (A-G).	1908 - 1981
1402 W 17	Agents nés en 1908 (H-W).	1908 - 1973
1402 W 18	Agents nés en 1909 (A-M).	1909 - 1975
1402 W 19	Agents nés en 1909 (N-Y) et en 1910 (A-F).	1909 - 1993
1402 W 20	Agents nés en 1910 (G-V).	1910 - 1974
1402 W 21	Agents nés en 1911 (A-K).	1911 - 1983
1402 W 22	Agents nés en 1911 (L-Z).	1911 - 1990
1402 W 23	Agents nés en 1912 (A-L).	1912 - 1982
1402 W 24	Agents nés en 1912 (M-W).	1912 - 1980
1402 W 25	Agents nés en 1913 (A-J).	1913 - 1977
1402 W 26	Agents nés en 1913 (L-Z).	1913 - 1991

1402 W 27 Agents nés en 1914 (A-K).

1914 - 1978

1402 W 28 Agents nés en 1914 (L-W).

1914 - 1978

1402 W 29 Agents nés en 1915.

1915 - 1980

1402 W 30 Agents nés en 1916.

1916 - 1976

1402 W 31 Agents nés en 1917 (A-L).

1917 - 1981

1402 W 32 Agents nés en 1917 (M-W) et en 1918 (A-B).

1917 - 1985

1402 W 33 Agents nés en 1918 (C-N).

1918 - 1984

1402 W 34 Agents nés en 1918 (P-W).

1918 - 1985

1402 W 35 Agents nés en 1919 (A-J).

1919 - 1985

1402 W 36 Agents nés en 1919 (L-V).

1919 - 1985

1402 W 37 Agents nés en 1920 (A-F).

1920 -2003

1402 W 38 Agents nés en 1920 (G-N).

1920 -2000

1402 W 39 Agents nés en 1920 (O-Z).

1920 -2001

1402 W 40 - 46 Agents nés au XIXème siècle (supplément classé par ordre alphabétique).

1810 - 1975

1402 W 40 A-B (agents nés entre 1810 et 1882).

1810 - 1947

1402 W 41	C-F (agents nés entre 1821 et 1895).	1821 - 1938
1402 W 42	G-K (agents nés entre 1833 et 1887).	1833 - 1937
1402 W 43	L (agents nés entre 1829 et 1895).	1829 - 1937
1402 W 44	M-N (agents nés entre 1823 et 1885).	1823 - 1975
1402 W 45	O-P (agents nés entre 1842 et 1912).	1842 - 1941
1402 W 46	R-W (agents nés entre 1830 et 1892).	1830 - 1949